

Mesdames et Messieurs,

Vous l'avez certainement vu ou entendu, il va falloir continuer à trier encore plus. Cette fois-ci, ce sont nos ordures ménagères qui sont concernées. En effet la loi AGEC (anti gaspillage économie circulaire) va entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024 : il faudra trier les biodéchets à la source, ce sera à vous de faire ce geste écologique et à nous, intercommunalité, de vous proposer des solutions pour recycler ces déchets.

Comme vous le savez, tout a un coût et les déchets qui coûtent les moins chers sont ceux que l'on ne produit pas ! C'est dans cette optique que nous vous encourageons vivement à composter ces biodéchets. Pour ceux qui ne sont pas équipés, la 3CVT vous propose d'acheter des composteurs à prix préférentiel auprès de nos services.

D'autre part, des communes ont déjà mis en place des composteurs collectifs pour leurs administrés qui n'ont pas de place ou ne souhaitent pas composter. Ces initiatives citoyennes seront soutenues par notre collectivité en souhaitant que beaucoup de communes s'y engagent.

Notre volonté est de faire de cette nouvelle contrainte une opportunité de progrès dans la course à la réduction de nos déchets, qui vont devenir des charges de plus en plus difficiles à supporter.

Pour pouvoir argumenter auprès des autorités, nous voulons faire un état très précis de nos besoins face à cette obligation. A cet égard, vous trouverez ci-joint un questionnaire concernant vos équipements et vos possibilités d'engagement. Plus les réponses seront nombreuses, plus nous collerons à la réalité du terrain, ce qui nous permettra de vous proposer des solutions techniques et financières cohérentes.

Pour ne pas perdre trop de temps, un retour de ce questionnaire est attendu pour **le 3 mai 2023**. En complément, nous organiserons des réunions publiques d'information sur ce sujet dans chaque commune dès ce printemps.

Je sais que je peux compter sur vous pour relever ce challenge : nous débarrasser de nos biodéchets sans hausse de taxes.

Je vous en remercie.

Le Vice-Président
Philippe BASTE



ENQUETE SUR LES BIODECHETS



Vous pouvez déposer ce questionnaire dans votre mairie ou le retourner par courrier à :

**Communauté de communes Chablis, Villages et Terroirs
2 bis rue du Serein – BP 65 – 89800 CHABLIS**

Il vous est également possible de répondre à cette enquête par internet en suivant le lien suivant :

<https://forms.gle/bWCjcXhLKEi71K2h9>

1. Coordonnées

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
Mail :
Tél :

2. Disposez-vous d'un composteur individuel ?

- Oui Je composte à l'air libre mes biodéchets
 Non Je possède des poules

3. Souhaiteriez-vous acheter un composteur vendu par la 3CVT ?



- Oui, un 350 litres au prix de 28 €
(hauteur 75cm, largeur 72 cm, profondeur 82 cm) Non, j'en ai déjà un
 Oui, un 650 litres au prix de 38 €
(hauteur 95cm, largeur 87 cm, profondeur 97 cm) Non, je n'ai pas de jardin
 Non, j'utilise déjà un site de compostage partagé présent sur ma commune

4. Seriez-vous intéressé par l'implantation d'un site de compostage partagé sur votre commune/quartier ?

- Oui Non Non, il y en a déjà un

5. Si un site de compostage partagé était installé dans votre commune ou quartier, souhaiteriez-vous vous investir dans son fonctionnement ? (Surveillance des apports, retourner le tas régulièrement ...)

- Oui Non